

FONCIERE ATLAND
Société anonyme au capital de 16 117 530 €
Siège social : 10 avenue George V - PARIS (8^{ème})
598 500 775 RCS PARIS

<p>RAPPORT DU PRESIDENT</p> <p>SUR LA GOUVERNANCE,</p> <p>LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX</p> <p>DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE</p>
--

(Article L 225-37 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint un rapport ayant pour objet de vous rendre compte des règles de gouvernance de votre Société, des procédures de contrôle interne et de limitation des pouvoirs mises en place ainsi que la description des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

I. CADRE DE REFERENCE ET GUIDE D'APPLICATION

Pour l'établissement du présent rapport, le Président s'est notamment appuyé sur le cadre de référence recommandé par l'AMF le 22 janvier 2007 ainsi que sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites élaboré par l'AMF et publié le 9 janvier 2008.

II GOUVERNANCE ET CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette partie du rapport a pour objectif de décrire et d'exposer les processus et les méthodes de travail ainsi que la répartition des pouvoirs des organes dirigeants qui conduisent aux décisions par ces derniers.

1. Choix du code de référence

Conformément aux dispositions de l'Article L.225-37 du Code de commerce, la société a choisi le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (le « Code AFEP-MEDEF ») comme code de référence. Une copie du Code AFEP-MEDEF peut être consultée au siège social et une version informatique dudit Code a été mise en ligne par la société sur son site Internet (www.fonciere-atland.fr).

Afin de se conformer aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration a notamment décidé le 16 décembre 2008 :

- la création de comités spécialisés sur les comptes et l'audit ainsi que sur les rémunérations ;

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 a confirmé que la Société se conformait déjà aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé

2. Règlement intérieur et composition du Conseil d'Administration

a) Règlement intérieur

Dans sa séance du 16 décembre 2008, le Conseil d'Administration a modifié son règlement intérieur qui prévoit notamment la présence en son sein d'un ou plusieurs administrateurs indépendants, précise les conditions à remplir pour être ainsi qualifié et rappelle les devoirs des administrateurs.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société (www.fonciere-atland.fr).

b) Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est à ce jour composé de six membres, à savoir :

- Monsieur Georges ROCCHIETTA
né le 24 juin 1964 à Nice (06)
de nationalité française
demeurant à PARIS (7^{ème}) 53, avenue de Breteuil
- Monsieur Jacques LARRETCHÉ
né le 22 novembre 1943 à Boulogne Billancourt (92)
de nationalité française
demeurant à PARIS (75007) 50, rue de Bourgogne
- La société ATLAND,
représentée par Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIÈRE
né le 19 août 1953 à Rouen (76) de nationalité française
demeurant Zoute 843 - résidence Lekkerbek - 8300 KNOCKE – BELGIQUE
- Monsieur Jean-Louis CHARON
né le 13 octobre 1957 à Moulins (03)
de nationalité française
demeurant à PARIS (6^{ème}) 135 boulevard Saint Germain

- La société SIPARI
représentée par Monsieur Pierre ADIER
né le 9 septembre 1965 à Saint Rémy (71)
de nationalité française
demeurant à PARIS (19^{ème}) 3, villa des Buttes Chaumont
- Monsieur Hervé LORTHIOIS
né le 14 juin 1949 à Tourcoing (59)
de nationalité française
demeurant à SAINT WITZ (95470) 7, rue des Prés Frais

Ces administrateurs ont été nommés au Conseil d'Administration du fait de leurs connaissances de l'activité et des métiers de la Société, de leurs compétences techniques et générales ainsi que de leurs aptitudes à remplir les fonctions de direction requises au sein dudit Conseil.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action conformément aux dispositions statutaires. Au 31 décembre 2008, les administrateurs possédaient les actions et droits de vote suivants :

Situation des Administrateurs au 31 décembre 2008

Administrateurs	ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE	ORA	% ORA
M Georges ROCCHIETTA	11 534	3,94%	23 068	4,93%		0,00%
M Jacques LARRETICHE	9	0,00%	18	0,00%		0,00%
M Jean-Louis CHARRON	3 280	1,12%	6 560	1,40%		0,00%
ATLAND SAS	142 116	48,50%	210 729	44,99%	100 654	58,09%
SIPARI	57 600	19,66%	115 200	24,60%	34 560	19,94%
M Hervé LORTHIOIS	1	0,00%	1	0,00%		0,00%
	214 540	73,21%	355 576	75,92%	135 214	78,03%

c) Nomination et durée des mandats

Les administrateurs sont nommés, renouvelés dans leur fonction ou révoqués par l'Assemblée Ordinaire Générale de la Société. La durée de leurs mandats, conformément à l'article 12 des statuts, est de trois années.

La Société n'a donc pas choisi de mécanisme de renouvellement de ses administrateurs par roulement, la durée de leurs mandats étant inférieure à 4 ans.

d) Administrateurs indépendants

L'examen de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères de l'administrateur indépendant a fait l'objet d'une délibération spécifique du conseil le 18 mars 2009. A la date d'émission du présent rapport, le Conseil d'Administration compte trois administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF, c'est-à-dire des administrateurs dont la situation est conforme aux critères suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - Significatif de la société ou de son groupe
 - Ou pour lequel la société ou son groupe représente un part significative de l'activité
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou être lié directement ou indirectement à l'une de ces personnes
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

A ce titre, les administrateurs indépendants membre du Conseil d'Administration sont au nombre de trois, soit la moitié des membres du Conseil, à savoir :

- Monsieur Hervé LORTHIOIS
- Monsieur Jacques LARRETCHÉ
- Monsieur Jean-Louis CHARON

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est ainsi composé de trois actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social, ainsi que trois administrateurs indépendants choisis pour leur qualification. Le Conseil d'Administration a estimé que la présence de personnes expérimentées était un facteur favorable au bon accomplissement de ses missions.

e) Mandats dans d'autres sociétés

Les administrateurs ont déclaré à la Société exercer, au 31 décembre 2008, les mandats suivants en dehors de la Société :

Administrateur	Société française	Forme	Mandats exercés dans d'autres sociétés *	Nomination	Expiration
Jean-Louis Charon	SOBK	SAS	Président	14/02/02	indéterminé
	CITY STAR CAPITAL	SAS	Président	16/06/05	16/06/12
	CITY STAR PROPERTY INVESTMENT	SAS	Président	23/10/03	indéterminé
	HORUS GESTION	SARL	Gérant	23/08/03	indéterminé
	AFFINE	SA	Censeur	28/04/05	2010
	SELECTIRENTE	SAS	Vice Président du Conseil de Surveillance	17/09/04	12/06/13
	PAREF	SA	Vice Président du Conseil de Surveillance *	27/10/05	01/06/11
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur *	11/01/06	01/05/09
	COFIM	SAS	Président	06/07/05	19/07/08
	SEKMET	EURL	Gérant	12/03/02	indéterminé
	SCI LAVANDIERES	SCI	Gérant	16/02/04	indéterminé
	SCI JLC VICTOR HUGO	SCI	Gérant	29/04/05	indéterminé
	IPH	SAS	Président	30/06/07	indéterminé
	HORUS GESTION CAPITAL	SAS	Président	29/11/03	indéterminé
	10 FOUR CHARON	SCI	Gérant	19/06/06	indéterminé
	OGS	SAS	Président	15/04/08	indéterminé
	MEDAVY ART et ANTIQUITES	SAS	Président	18/07/08	indéterminé
VALERY	SA	Président	20/03/08	indéterminé	
Georges Rocchietta	FONCIERE ATLAND	SA	Président Directeur Général *	22/02/06	31/12/08
	ATLAND	SAS	Président	13/02/03	2008
	QUANTUM RESIDENTIAL	SARL	Président	03/10/03	2009
	EGDAR QUINET	SARL	Gérant	31/03/06	indéterminé
	SMR	SARL	Gérant	19/10/06	indéterminé
	FONCIERE ATLAND REIM	SARL	Gérant	15/12/05	indéterminé
	FINEXIA	SARL	Gérant	17/04/90	indéterminé
BIOVEGETAL	SCA	Co-gérant	11/02/98	indéterminé	
Lionel Védio de La Heslière	ATLAS	SA	Président	30/06/00	Indéterminée
	ATLAND	SPRL	Gérant	20/10/04	indéterminée
	ATLAND	Sp.Zo.o	Gérant	19/05/06	Indéterminée
	EMILE AUGIER	SCI	Co-gérant	27/04/94	Indéterminée
Pierre Adier	COMPAGNIE FONCIERE DE CONSTRUCTION	SAS	Représentant du Crédit Foncier	12/12/08	indéterminé
	CHAVRIL SAINTE FOY (Sci)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	indéterminé
	FONCIER CONSULTANTS	SAS	Représentant du Crédit Foncier	12/12/08	indéterminé
	FINANCIERE DE PROMOTION DE L'ARCHE	SA	Administrateur *	25/01/05	30/06/10
	MFCCG	SA	Administrateur *	30/06/05	30/06/12
	QUAI DES ETATS UNIS 107 (Sci)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	indéterminé
	ATOUT PIERRE HABITATION	SCPI	Membre du Conseil de Surveillance	04/01/04	04/01/10
	ATOUT PIERRE HABITATION 2	SCPI	Membre du Conseil de Surveillance	03/06/06	03/06/12
	SIPARI	SAS	Représentant du Crédit Foncier	12/12/08	indéterminé
	SIPARI VELIZY ENSP SAINT CYR (SCI)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	16/12/05	indéterminé
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BEAUFORT	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	06/09/05	indéterminé
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BECON (SCI)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	31/03/05	indéterminé
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE CHALONNES (SCI)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	29/04/05	indéterminé
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE HALLENES (SCI)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	21/11/05	indéterminé
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE ROBION (Sci)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	05/09/05	indéterminé
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE THEIL SUR HUISNE	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	28/07/05	indéterminé
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE TIERCE (SCI)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	05/09/05	indéterminé
	SIPARI VELIZY IFSI RODEZ (Sci)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	01/07/05	indéterminé
	SIPARI VOLNEY (SNC)	SNC	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	indéterminé
	SQUARES DE TOURNEFEUILLE (Sci les)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	indéterminé
	VENDOME INVESTISSEMENTS	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur *	31/03/05	30/06/10
	FONCIERE INEA (ex IRELIA)	SACS	Membre du Conseil de Surveillance, représentant de la Cie Foncière de D	30/12/05	30/12/11
	FONCINEY (Snc)	SNC	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	indéterminé
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur *	07/02/07	31/03/10
Jacques Larretcho	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur *	11/01/06	juin 2009
	BELLECHASSE	SA	Administrateur *	29/09/06	juin 2012
	CEID	SAS	Administrateur	18/11/06	juin 2009
	PITCH PROMOTION	SA	Administrateur *	27/06/06	juin 2012
	ECUREUIL IMMO PLUS	SA	Administrateur *	10/06/2008	juin 2011
Hervé Lorthiois	<i>néant</i>				

* Ceux retenus pour la règle du cumul des mandats édictée à l'article 225-21 du Code de commerce sont marqués d'un astérisque

3. Rôle, composition, fonctionnement et activité des comités spécialisés

a) Comité des comptes et de l'audit

Attributions

Le Comité des comptes et de l'audit, aux réunions duquel les Commissaires aux comptes sont invités à participer, est chargé, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration de la Société, des missions suivantes :

- examiner les comptes soumis au Conseil d'Administration, notamment les évaluations et choix comptables retenus et leur caractère approprié aux situations que ces comptes retracent ;
- évaluer la qualité du contrôle interne ;
- s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux qui assurent à la fois des fonctions d'audit et de conseil ;
- proposer un programme de travail pour les Commissaires aux comptes, confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes et à l'expiration du mandat, organiser des appels d'offres éventuels et présélectionner des Commissaires aux comptes dont la nomination sera proposée aux actionnaires.

De manière générale, le Comité peut se saisir de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil dans les domaines ci-dessus.

Organisation

Le Comité doit être composé de deux administrateurs non dirigeants dont au moins un administrateur indépendant.

Les membres sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

A la date des présentes, le Comité des comptes est composé de Monsieur Hervé LORTHIOIS (Président du Comité et administrateur indépendant) et de la société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER.

Le Comité s'est doté lors de sa séance du 16 décembre 2008 d'un règlement intérieur précisant les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement, lequel a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

Fonctionnement

Le Comité se réunit sur convocation de son Président. Chaque réunion donne lieu à un procès-verbal signé par le Président et un membre. Le Comité définit lui-même son mode de

fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'Administration.

Le Comité dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que ses deux membres y participent.

L'ordre du jour du Comité est arrêté par le Président du Comité.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Les travaux du Comité sont rapportés au Conseil d'Administration par son Président, qui établit par ailleurs un compte-rendu écrit.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans sa compétence. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Le Comité ayant été instauré en fin d'année 2008, il ne s'est pas réuni en dehors de sa séance constitutive. Tous les membres de ce Comité étaient présents lors de cette séance constitutive

Rémunération de ses membres

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence.

Aucun jeton de présence n'a été attribué au titre de l'appartenance à ce Comité pour l'année 2008.

b) Comité des investissements

Attributions

Le Comité est chargé de fournir au Conseil un avis motivé sur tout projet d'investissement immobilier d'un montant supérieur à 1.500.000 euros.

De manière générale, le Comité pourra se saisir de toute question significative en matière d'investissements et de stratégie de développement de la Société et formuler tous avis ou recommandations au Conseil dans les domaines ci-dessus.

Organisation

Le Comité est composé de trois administrateurs dont obligatoirement un administrateur indépendant.

Les membres du Comité sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

A la date des présentes, le Comité des investissements est composé de Monsieur Georges ROCCHIETTA (Président du Comité), Monsieur Jacques LARRETCHE (administrateur indépendant) et de la société ATLAND représentée par Monsieur Lionel VEDIE de LA HESLIERE.

Le Comité a modifié, lors de sa séance du 16 décembre 2008, son règlement intérieur. Ce nouveau règlement qui a pour objet de préciser les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement a également été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

Fonctionnement

Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, préalablement à l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration.

Le Comité disposera de tous les moyens qu'il jugera nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il pourra entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que deux membres sur trois au moins y participent et au moins l'administrateur indépendant.

L'ordre du jour du Comité est arrêté par le Président du Comité.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Les travaux du Comité sont rapportés au Conseil d'Administration par son Président, qui établit par ailleurs un compte-rendu écrit.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans sa compétence. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité s'est réuni sept fois. Le taux de présence à ces réunions a été de 100 %.

Rémunération de ses membres

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence. Seul Monsieur Jacques LARRECTCHE reçoit une rémunération au titre de ce comité.

Pour l'année 2008, Monsieur Jacques LARRECTCHE a reçu des jetons pour une valeur de 20.000 € au regard de sa participation aux travaux de ce Comité.

c) Comité des rémunérations

Attributions

Le Comité des rémunérations a pour mission :

- assister le Conseil d'Administration lors de la détermination de la rémunération des mandataires sociaux, en veillant à sa cohérence avec leurs performances et la stratégie de l'entreprise, dans le respect des recommandations AFEP-MEDEF ;
- donner au Conseil d'Administration un avis sur la politique générale d'attribution des options de souscription et/ou d'achats d'actions, sur les plans d'options établis par la Direction Générale du Groupe et proposer au Conseil les attributions d'options d'achat ou de souscription ;
- proposer au Conseil d'Administration une répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de leur assiduité aux réunions du Conseil et des Comités qui le composent.

Organisation

Le Comité doit être composé de deux administrateurs non dirigeants dont au moins un administrateur indépendant.

Les membres sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

A la date des présentes, le Comité des rémunérations est composé de Monsieur Hervé LORTHIOIS (Administrateur indépendant) et de la société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER (Président du Comité).

Le Comité s'est doté lors de sa séance du 16 décembre 2008 d'un règlement intérieur précisant les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement, lequel a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

Fonctionnement

Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, préalablement à la fixation par le Conseil d'Administration de la rémunération des dirigeants et à la décision du Conseil d'Administration de répartition des jetons de présence.

Le Comité de Rémunération dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que ses deux membres y participent.

L'ordre du jour du Comité est arrêté par le Président du Comité.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Les travaux du Comité sont rapportés au Conseil d'Administration par son Président, qui établit par ailleurs un compte-rendu écrit.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans sa compétence. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Le comité ayant été instauré en fin d'année 2008, il ne s'est pas réuni en dehors de sa séance constitutive. Tous les membres de ce Comité étaient présents lors de cette séance constitutive

Rémunération de ses membres

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence.

Aucun jeton de présence n'a été attribué au titre de l'appartenance à ce comité pour l'année 2008.

4. Convocation, ordre du jour, dossier, modalités de réunion et activités au cours de l'exercice écoulé du Conseil d'Administration

a) Convocation et ordre du jour

Conformément aux statuts de la Société, les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par tous moyens, même verbalement, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins deux fois par an, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

b) Modalités de réunion

Les réunions se déroulent au siège social, 10 avenue George V, PARIS 8ème.

Le registre de présence est signé par les membres présents. Les procurations écrites sont jointes au registre.

c) Activités au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois. Le taux de présence à ces réunions a été de 78 %. Lors de ces réunions, les principales questions débattues et décisions prises par le Conseil d'Administration ont été les suivantes :

11 avril 2008 :

Constatation de l'augmentation du capital social consécutive à l'exercice de bons de souscriptions d'actions B et modification corrélative des statuts ;

Examen et arrêté des comptes sociaux au 31 décembre 2007 et proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;

Examen et arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2007 ;

Jetons de présence - proposition de répartition du solde des jetons de présence de l'exercice 2007 - proposition de fixation du montant de jetons de présence pour l'exercice 2008 ;

Renouvellement du programme de rachat d'actions ;

Modification de l'objet social ;

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la société par suite de rachat de ses propres titres ;

Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à des salariés et/ou mandataires sociaux de la société et des entités liées ;

Diverses délégations de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

Délégations de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation ;

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves ou primes ;

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société ;

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou à l'attribution de titres de créances en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de

titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes ;

Proposition de fixation d'un plafond général des délégations de compétence ;

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents de Plan(s) d'Épargne d'Entreprise qui devraient alors être mis en place ;

Convocation d'une assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire, fixation de son ordre du jour ;

Etablissement et arrêté du rapport du conseil d'administration et du texte des résolutions à présenter à l'assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire ;

Présentation au conseil du rapport du président ;

Etablissement et arrêté des rapports relatifs aux options de souscription et d'achat d'actions, aux attributions gratuites d'actions et à l'utilisation du programme de rachat ;

Etablissement et arrêté du tableau et du rapport relatifs à l'utilisation des délégations de compétence et de pouvoirs accordées au conseil d'administration par l'assemblée ; Conventions visées aux articles L 225-38 et L 225-39 du Code de commerce ;

Autorisation à conférer au Président Directeur Général de consentir des cautions avals et garanties ;

Appréciation de la qualité des administrateurs indépendants ;

Evaluation du fonctionnement du conseil d'administration ;

26 août 2008 :

Examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2008 ;

Constatation de l'augmentation du capital social consécutive à l'exercice de bons de souscriptions d'actions B et modification corrélative des statuts ;

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

16 décembre 2008 :

Mise en œuvre des recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ;

Mise en place d'un comité des comptes et de l'audit ;

Mise en place d'un comité des rémunérations ;

Modifications corrélatives du règlement du Conseil d'Administration ;

Validation de l'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'Administration du 6 septembre 2006.

5. Evaluation du Conseil d'Administration

Lors de sa séance du 18 mars 2009 le Conseil d'Administration a procédé à sa propre évaluation comprenant un questionnaire à remplir par chacun de ses membres et émission d'un rapport de synthèse sur cette évaluation destiné aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes. Ce questionnaire a été rempli par 5 administrateurs sur 6, lesquels jugent très favorablement (i) la composition, (ii) le fonctionnement du Conseil, (iii) les missions attribuées au Conseil et (iv) l'information qui lui est donné. En ce qui concerne le fonctionnement des Comités du Conseil, et compte tenu de la mise en place en décembre 2008 du Comité des comptes et de l'audit et du Comité des rémunérations il a été difficile pour les administrateurs de porter une appréciation sur le fonctionnement de ces Comités même s'il juge favorablement leur nombre et la nature de leurs missions. Un axe de progression a été demandé concernant la transmission plus en amont des informations nécessaires aux prises de décision du Comité des Investissements.

Enfin, les administrateurs jugent le montant des jetons de présence satisfaisant même si la ventilation pourrait être revue entre la participation aux divers Comités et ceux affectés en fonction de la présence effective aux différentes séances du Conseil.

III MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration réuni le 22 février 2006, à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale a décidé de confier les fonctions de Président et les fonctions de Directeur Général à Monsieur Georges ROCCHIETTA pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration a opté à l'unanimité, conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, pour une concentration des pouvoirs, Monsieur Georges ROCCHIETTA occupant ainsi les fonctions de Président - Directeur Général.

Il est par ailleurs indiqué que les fonctions de Président – Directeur Général ne connaissent pas de limitations autres que celles dictées par la Loi et l'intérêt de la Société.

IV LIMITATIONS DES POUVOIRS DE LA DIRECTION GENERALE ET INFORMATION DES ADMINISTRATEURS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET DE TRESORERIE AINSI QUE SUR LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE

1. Limitations statutaires

Il n'existe pas de limitation statutaire particulière.

2. Opérations nécessitant l'approbation préalable du Conseil d'Administration

Il n'existe pas de limitation statutaire particulière autre que celles légalement requises.

3. Règles d'informations des administrateurs sur la situation financière et de trésorerie ainsi que sur les engagements de la Société

Cette information s'effectue, outre lors de la présentation lors de chaque Conseil de l'activité de la société et de ses indicateurs clés, au travers des rapports émis par le Comité des comptes et de l'audit, des dossiers d'investissements soumis au Comité des investissements.

Par ailleurs, la direction générale, la direction financière et la direction juridique de la Société répondent en toute transparence à l'ensemble des demandes de renseignements, questions des administrateurs tant en ce qui concerne la situation financière et de trésorerie que sur les engagements de la Société et des risques encourus. Les administrateurs ont également un accès direct et indépendant envers les Commissaires aux comptes de la société pour les questionner sur toute problématique entrant dans leurs compétences. Cet accès se trouve renforcé par la mise en place à fin 2008 du Comité des comptes et de l'audit et du Comité des rémunérations.

V PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX ADMINISTRATEURS

- **Jetons de présence**

Des jetons de présence d'un montant de 35.000 euros ont été accordés à plusieurs membres du Conseil d'Administration au titre de l'année civile 2008.

Ces jetons de présence 2008 ont été répartis au profit de Monsieur Jacques LARRETCHÉ, Monsieur Jean-Louis CHARON et Monsieur Hervé LORTHOIS.

Ils correspondent à un jeton de présence de 5.000 euros au titre de la participation de ces derniers aux travaux du Conseil d'Administration et de 20.000 euros au titre de la participation aux travaux du Comité d'Investissement.

Le Président Directeur Général ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions dans la Société.

Par ailleurs, les administrateurs personnes morales ne perçoivent pas non plus de rémunération sous forme de jetons de présence.

Tableau sur les jetons de présence		
Membres du conseil	Jetons de présence attribués au titre de l'année 2007	Jetons de présence attribués au titre de l'année 2008
Georges ROCCHIETTA	/	/
ATLAND	/	/
Jacques LARRETCHÉ	25.000 €	25.000 €
Hervé LORTHIOIS	/	5.000 €
SIPARI	/	/
Jean-Louis CHARON	5.000 €	5.000 €
TOTAL	30.000 €	35.000 €

- **Prestations diverses**

Au titre de diverses conventions réglementées dûment approuvées par les conseils d'administration de Foncière Atland en date des 12 décembre 2007 et 18 mars 2009, Atland, a perçu les montants suivants pour ses diverses prestations rendues pour l'année 2008 :

Au titre de la Convention de management : 203.899,90 €

Au titre de la Convention d'assistance administrative : 360.000,00 €

- **Licence de marque**

Au titre d'un Contrat de licence de marques entre Foncière Atland et Messieurs Georges ROCCHIETTA et Lionel VEDIE de LA HESLIERE autorisé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 décembre 2006, les redevances de marque suivantes ont été versées au titre de l'année 2008 :

- 10.000 € à Monsieur Georges ROCCHIETTA (Président Directeur Général et actionnaire direct de Foncière Atland)
- 10.000 € à Monsieur Lionel VEDIE de LA HESLIERE (représentant de Atland, et actionnaire direct et indirect, via Atland, de Foncière Atland)

VI PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

Conformément à l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, cette partie du Rapport porte sur les procédures de contrôle interne mises en place par notre Société.

Le contrôle interne correspond à l'ensemble des systèmes de contrôle établis pour assurer le maintien et l'intégrité des actifs de l'entreprise et fiabiliser, autant que possible les flux d'information, notamment comptable et financière. Il permet en outre de s'assurer de la correcte application des décisions prises par les dirigeants et inclut également les contrôles destinés à améliorer l'efficacité opérationnelle.

1. Rappel des objectifs assignés au contrôle interne

a) Procédures d'élaboration de l'information comptable et financière

L'un des objectifs du contrôle interne est de s'assurer que les informations comptables et financières reflètent avec sincérité et régularité son activité, son patrimoine et sa situation financière.

Il doit prévenir et maîtriser les risques d'erreurs et de fraudes.

b) Autres procédures de contrôle interne

Les autres objectifs du contrôle interne consistent à :

- Préserver les actifs de la société.
- Suivre les engagements donnés par la Société.
- Respecter la confidentialité des informations compte tenu de la réglementation boursière.

2. Description des procédures mises en place par risques

a) Risques liés aux actifs

Comité d'investissement et comité d'engagement

Pour toute acquisition supérieure à un montant de 1,5 million d'euros, a été mis en place un comité d'investissement dont les modalités de fonctionnement sont décrites plus haut.

Pour toute autre acquisition d'un montant inférieur, un comité d'engagement est mis en place.

Ce comité est composé de Georges ROCCHIETTA et de Lionel VEDIE de LA HESLIERE.

Chaque investissement est présenté au comité par le Directeur des investissements, avec remise d'un rapport détaillé comprenant la situation de l'investissement, un audit technique, un bilan et un plan de trésorerie de l'opération.

A l'issue du comité, un procès verbal est établi et signé par les membres du comité.

Expertise des actifs

Les actifs en exploitation font l'objet d'une expertise effectuée deux fois par an par un cabinet d'experts indépendants.

Loi Hoguet et gestion locative

Foncière Atland REIM, structure du groupe, est en charge de la gestion locative et à ce titre perçoit directement les fonds pour le compte de ses mandants, sociétés appartenant au groupe Foncière Atland.

Assurances

Tout nouvel immeuble entrant dans le patrimoine de Foncière Atland, est couvert par une police d'assurance « propriétaire non occupant » sur la base des valeurs de reconstruction.

Afin d'adapter le plafond contractuel des garanties, une actualisation de la valeur de ces immeubles est fournie chaque année.

b) Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable

Traitement de l'information

La totalité des comptabilités sociales du groupe est tenue physiquement au siège social de Foncière Atland. Les comptabilités sont gérées sur un même logiciel comptable, du premier éditeur sur le marché français.

L'équipe financière et comptable est structurée en fonction des niveaux des intervenants (comptable, responsable comptable et directeur financier). Chaque intervenant traite l'information selon sa compétence.

Une société d'expertise comptable établit les comptes consolidés du groupe.

Contrôle de l'information

L'organisation de l'équipe comptable et financière permet de multiplier les contrôles à chaque niveau.

Un dossier de révision des comptes est mis en place pour chaque arrêté et permet d'assurer le suivi de l'information et des contrôles effectués.

Une société d'expertise comptable assure la révision des comptes avant l'intervention des Commissaires aux comptes du groupe.

Comité des comptes et de l'audit

Comme il l'a été évoqué au point II 3 a) ci-dessus, la Société s'est dotée depuis le 16 décembre 2008 d'un Comité des comptes et de l'audit dont les missions tendent à diminuer fortement les risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable, à savoir :

- examiner les comptes soumis au Conseil d'Administration, notamment les évaluations et choix comptables retenus et leur caractère approprié aux situations que ces comptes retracent ;
- évaluer la qualité du contrôle interne ;
- s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux qui assurent à la fois des fonctions d'audit et de conseil ;
- proposer un programme de travail pour les Commissaires aux comptes, confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes et à l'expiration du mandat, organiser des appels d'offres éventuels et présélectionner des Commissaires aux comptes dont la nomination sera proposée aux actionnaires.

c) Autres risques

Risques informatiques

La Société dispose d'un système d'informations, organisé de façon à sécuriser la gestion, l'échange et la conservation des données la concernant.

Un ensemble de mesures a été pris et permet de limiter le risque de pertes de données en cas d'incident majeur et de pouvoir ainsi assurer une continuité d'exploitation à bref délai. La Société a notamment recours à un sous-traitant de façon à dupliquer la gestion d'information sensible et assurer par ce biais une sauvegarde de ses données.

Risques juridiques

Cette fonction a été internalisée au cours de l'année 2007 au sein du Groupe Atland. Foncière Atland bénéficie, au travers du Contrat de prestation de services administratifs et financiers et de la Convention de management d'un accompagnement sur les problématiques juridiques rencontrées et continue, par ailleurs, d'être entourée des cabinets de Conseils notoirement reconnus sur la place de Paris.

Les acquisitions foncières se font systématiquement avec l'aide de professionnels, permettant une détection des risques inhérents aux immeubles ou aux sociétés cibles.

**VII PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES ET
INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L-225-100-3 DU CODE DE
COMMERCE.**

Il n'y a pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires en dehors de celles prévues à l'article 18 des statuts.

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport de gestion et nous vous invitons vous y référer.

Fait à Paris,
Le 18 mars 2009

Le Président du Conseil d'Administration
M. Georges ROCCHIETTA

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.